

Dépôt : Joëlle Welfring

Luxembourg, le 4 décembre 2024

Projet de loi n°428



MOTION

Prix de l'électricité pour les ménages

La Chambre des député-e-s,

considérant

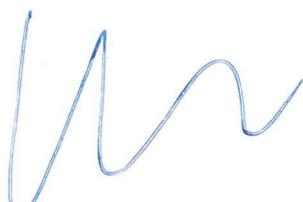
- la directive (UE) 2019/944 relative aux règles communes pour le marché de l'électricité, qui met l'accent sur la protection des consommateurs, notamment les plus vulnérables, et qui autorise les États membres à adopter des mesures visant à garantir des prix électriques abordables et équitables ;
- l'augmentation des factures d'électricité des ménages, en raison de la réduction du plafonnement étatique des prix de l'électricité ;
- l'introduction d'une nouvelle structure des tarifs d'utilisation du réseau à partir de 2025 payée par les ménages ;
- le plan de développement du réseau national, estimant à 300 millions d'euros les investissements nécessaires pour le réseau de transport sur la période 2024-2034, afin de répondre aux besoins futurs, y compris l'intégration accrue des installations de production décentralisées utilisant des sources d'énergie renouvelables, le déploiement de solutions de stockage et l'électrification des transports ;
- que la transition énergétique nécessite des prix d'électricité abordables pour favoriser l'électrification, les technologies durables, ainsi que la compétitivité des entreprises et de l'industrie ;
- que la transition énergétique requiert une flexibilité accrue à tous les niveaux du système énergétique ;
- l'impact direct et indirect de l'augmentation des prix de l'énergie sur l'inflation et le pouvoir d'achat des citoyens ;

invite le Gouvernement

- à maintenir le plafonnement du prix d'électricité à 60% pour l'année 2025 ;
- à réaliser une évaluation de l'impact de la limitation de la hausse du prix de l'électricité à 30% en 2025 sur l'avancement de la transition énergétique, et prévoir les moyens nécessaires pour intervenir en cas de développement ou tendance négative ;
- à réaliser une évaluation de l'impact de la limitation de la hausse du prix de l'électricité à 30% en 2025 sur l'inflation et les factures d'électricité des ménages vulnérables, et prévoir une adaptation des aides sociales nécessaires pour intervenir en cas de développement ou tendance négative ;
- à se donner les moyens nécessaires pour assurer un accès équitable et abordable à l'électricité pour l'ensemble des citoyens et garantir la protection de tous les ménages, dont ceux investissant dans la transition énergétique, contre la hausse des prix de l'électricité ;
- à garantir une communication claire, transparente et proactive sur l'évolution des prix de l'électricité, afin d'informer les citoyens et de les préparer à toute variation éventuelle des tarifs ;
- à investir dans des batteries de stockage à grande capacité, stratégiquement positionnées, afin d'optimiser la gestion de la charge du réseau électrique, de réduire les coûts et d'augmenter la résilience du système énergétique ;
- à garantir que les subventions étatiques et investissements futurs dans le domaine de la transition énergétique soient orientés exclusivement vers la promotion des systèmes énergétiques intelligents, en veillant à l'utilisation efficace des technologies flexibles intelligentes au service du réseau (telles que les bornes de charge, pompes à chaleur, batteries, etc.) ;
- à analyser les différents instruments tarifaires et interventions réglementaires nécessaires pour garantir un prix d'électricité abordable et compétitif pour les ménages, tout en équilibrant les besoins d'investissements futurs pour la transition énergétique.

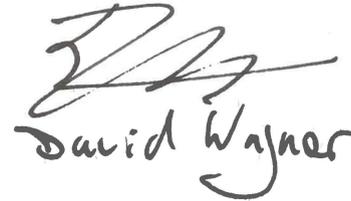
Signatures :

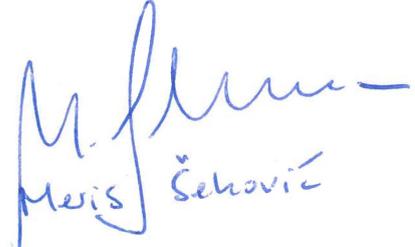

Georges Engel

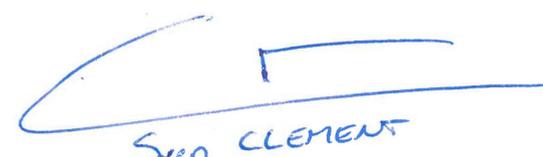

Joëlle Welfring


S. Damsen


DJUNA BERWARJ


David Wagner


Meris Šehović


Sven CLEMENT